



**REQUEST FOR PROPOSAL /
DEMANDE DE PROPOSITION**

**RETURN BIDS TO /
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

Elizabeth Kadamani
elizabeth.kadamani@forces.gc.ca

**SOLICITATION AMENDMENT /
MODIFICATION DE
L'INVITATION**

Proposal To: National Defence Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods and services listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefore.

Proposition à : Défense nationale Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens et services énumérés ici et sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqués(s).

Title / Titre: Antenna Products Cabling and Safety Equipment	Solicitation No / No de l'invitation: W6369-210212
Amendment No. - N° modif. 001	
Date of Solicitation / Date de l'invitation: Tuesday, June 9th, 2020	
Address Enquiries to – Adresser toutes questions à: Elizabeth Kadamani elizabeth.kadamani@forces.gc.ca	
Telephone No. / N° de téléphone: 613-266-1675	FAX No / No de fax: N/A
Destination: MMF Antenna Maint Facility BASE COMMANDER CFB Kingston 10 Apprentice Street, Bldg MA 36 Kingston ON, K7K 7B4 Canada	

Instructions:

Municipal taxes are not applicable. Unless otherwise specified herein all prices quoted must include all applicable Canadian customs duties, GST/HST, excise taxes and are to be delivered Delivery Duty Paid including all delivery charges to destination(s) as indicated. The amount of the Goods and Services Tax/Harmonized Sales Tax is to be shown as a separate item.

Instructions:

Les taxes municipales ne s'appliquent pas. Sauf indication contraire, les prix indiqués doivent comprendre les droits de douane canadiens, la TPS/TVH et la taxe d'accise. Les biens doivent être livrés « rendu droits acquittés », tous frais de livraison compris, à la ou aux destinations indiquées. Le montant de la taxe sur les produits et services/taxe de vente

Solicitation Closes / L'invitation prend fin: At / à : 14:00 EST On / le : July/juillet 20th 2020

Delivery required / Livraison exigée: 2021-03-31	Delivery offered / Livraison proposée:
Vendor Name and Address / Raison sociale et adresse du fournisseur:	
Name and title of person authorized to sign on behalf of vendor (type or print) / Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur (caractère d'imprimerie):	
Name / Nom: _____	Title / Titre: _____
Signature: _____	Date: _____

MODIFICATION NO 001

La présente modification vise à modifier la demande de propositions (DP) et à répondre aux questions des soumissionnaires.

MODIFICATIONS À LA DDP

1. Page 10 de la demande de propositions (DDP), Section 6.8 Emballage

Supprimer: Section 6.8 Emballage dans son intégralité.

Remplacer par :

Section 6.8 Emballage

D3018C (2014-09-25), Exigences en matière d'emballage selon la spécification D-LM-008-036/SF-000

L'entrepreneur doit préparer tous les éléments de l'annexe « A » Énoncé d'exigence - Détails de l'élément de ligne pour la livraison conformément à la dernière version de la spécification relative à l'emballage des Forces canadiennes *D-LM-008-036/SF-000*, Exigences du MDN en matière d'emballage commercial du fabricant.

D2025C (2017-08-17), Matériaux d'emballage en bois

D6010C (2007-11-30), Palettisation

2. Page 10 de la demande de propositions (DDP), Section 6.9 Assurance de la qualité

Insérer :

Pour l'exécution des travaux décrits dans le contrat, l'entrepreneur doit satisfaire aux exigences suivantes :

ISO 9001:2015 - Systèmes de management de la qualité - Exigences, publié par l'Organisation internationale de normalisation (ISO), édition courante à la date de soumission de l'offre de l'entrepreneur.

L'objectif n'est pas d'exiger que l'entrepreneur soit enregistré avec un système de gestion de la qualité de *l'ISO 9001*; toutefois, son système de gestion de la qualité doit tenir compte de chacune des exigences de ladite norme en lien avec la portée des travaux. Uniquement les exclusions conformément à la clause A.5 et 4.3 de *l'ISO 9001* sont acceptables.

Aide à l'assurance officielle de la qualité (AOQ):

L'entrepreneur doit mettre à la disposition du représentant en assurance de la qualité (RAQ) les locaux et les installations nécessaires pour l'exécution correcte de l'assurance officielle de la qualité (AOQ). L'entrepreneur doit également fournir toute l'aide que le RAQ demande pour l'évaluation, la vérification, la validation, la documentation ou la libération des produits.

Le RAQ doit avoir le droit d'accéder à toute installation de l'entrepreneur, de ses sous-traitants et de tout autre fournisseur de biens ou services externe des sous-traitants, où une partie

quelconque des travaux est effectuée. Le RAQ doit pouvoir évaluer et vérifier sans restriction que l'entrepreneur se conforme aux procédures du système de la qualité et valider que les produits ou services soient conformes aux exigences du contrat. L'entrepreneur doit permettre au RAQ d'utiliser raisonnablement ses équipements de contrôle en vue d'effectuer toutes les activités de validation. Le personnel de l'entrepreneur doit être disponible, sur demande, pour l'utilisation de ces équipements.

Lorsque le RAQ estime que l'AOQ est nécessaire chez un sous-traitant ou prestataire externe, l'entrepreneur doit le mentionner dans le document d'achat ou autre forme documentée et fournir des copies au RAQ, accompagnées de données techniques pertinentes telles que demandées par le RAQ.

L'entrepreneur doit aviser le RAQ lorsqu'il a reçu d'un prestataire externe un produit ou un service jugé non conforme après qu'il ait été soumis à l'AOQ.

Pour la conception, le développement ou l'entretien du logiciel, l'entrepreneur devra interpréter les exigences de la norme de qualité *ISO 9001:2015 « Systèmes de management de la qualité - Exigences »*, selon les lignes directrices contenues dans la dernière édition (à la date du contrat) de *ISO/IEC 90003:2014 « Ingénierie du logiciel - Lignes directrices pour l'application de l'ISO 9001:2008 aux logiciels informatiques »*.

QUESTIONS ET RÉPONSES

Question 1 :

Subj. DDP identifie la clause d'emballage suivante - 6.8 Emballage D3018C (2014-09-25) Exigence d'emballage à l'aide de spécification S D-LM-008-036/SF-000. Il y a plusieurs éléments sur cette DP, cette clause d'emballage s'applique-t-elle à tous les articles? Aussi, c'est la quantité 1/pack?

Réponse 1 :

Oui, cette clause d'emballage s'applique à tous les éléments identifiés dans l'annexe « A » Énoncé d'exigence - Détails de l'élément de ligne. Voir la révision 1 ci-dessus.

Les quantités d'emballage devraient être conformément aux exigences en vertu de l'article 6.8 en matière d'emballage et aux recommandations des fabricants.

Question 2 :

Il existe plusieurs clauses CAQ identifiées dans la DDP (CAQ Q et CAQ C), mais il n'y a pas de détails/clauses identifiant les exigences relatives à CAQ dans la DDP.

Réponse 2 :

Section 6.9 Assurance de la qualité à la page 10 de la DDP contient le texte du Manuel D5545C (2019-05-30) des clauses et conditions d'acquisition standard (SACC) pour les articles dotés du Code d'assurance de la qualité C.

La révision 2 ci-dessus contient le texte du manuel SACC D5540C (2019-05-30) pour les éléments avec code d'assurance de la qualité Q.